

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 83201395.7

51 Int. Cl.³: E 05 B 21/00

22 Date de dépôt: 29.09.83

30 Priorité: 12.10.82 IT 6819282

43 Date de publication de la demande:
25.04.84 Bulletin 84/17

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR GB LI NL SE

71 Demandeur: SETEC s.r.l.
Corso Francia 212
I-10146 Torino(IT)

72 Inventeur: Pagano, Amleto
Via Breglio 29 bis
I-10147 Torino(IT)

74 Mandataire: Patrito, Pier.Franco, Dr. Ing.
Cabinet PATRITO BREVETTI Via Don Minzoni 14
I-10121 Torino(IT)

54 Serrure de sécurité du type à gorges, avec goujon de consentement profilé.

57 Une serrure du type à gorges (6) à actionner par une clef à panneton, dans laquelle le goujon de consentement (13), solidaire de la plaque (1) avec verrous (3) et traversant les fenêtres (10) à dents (11, 12) des gorges (6) pour permettre la manoeuvre de la serrure seulement par la clef préfixée, présente un profil dépendant du profil de la clef et de la conformation des fenêtres dentées (10) des gorges (6) de la serrure, lesquelles sont toujours identiques pour des serrures ayant des clefs différentes, le seul élément de différenciation des serrures étant ledit goujon de consentement (13) profilé.

En outre, de préférence, ledit goujon de consentement (13) profilé est démontable et interchangeable et il autorise l'adaptation rapide et économique d'une serrure à l'actionnement par une nouvelle clef différente de l'originale.

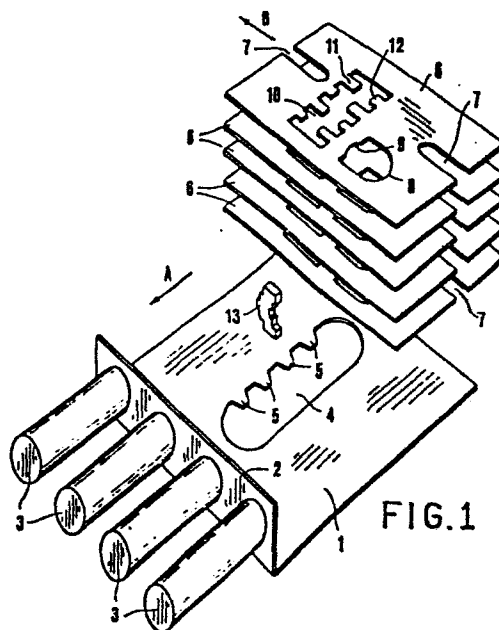


FIG.1

1 SERRURE DE SECURITE DU TYPE A GORGES,
 AVEC GOUJON DE CONSENTEMENT PROFILE

La présente invention a pour objet une serrure du type à action-
ner par une clef à panneton, comprenant une plaque avec verrous ac-
tionnée par ladite clef et présentant un goujon de consentement et
5 une série de gorges actionnées par la clef et ayant des fenêtres
avec des dents, traversées par ledit goujon de consentement de la
plaque à verrous, pour permettre le déplacement du goujon et des
verrous seulement au moyen d'une clef présentant dans son panneton
10 une succession préfixée de saillies et d'entailles.

Dans les constructions connues, ledit goujon de consentement
de la plaque à verrous a une forme prismatique à section constante
et les dents des fenêtres des différentes gorges ont une longueur
définie en fonction du rayon, par rapport à l'axe de rotation de
la clef, de la saillie ou de l'entaille correspondante du panneton
15 de manière que, sous l'action de la clef, les espaces libres entre
les dents des fenêtres de toutes les gorges se disposent alignés
pour permettre le passage entre eux du goujon de consentement des
verrous. Dans les serrures avec clef à deux pannetons opposés non
20 symétriques, les dents de position paire de chaque gorge ne sont pas
égales aux dents de position impaire de la même gorge, puisque cela
rend plus difficile l'ouverture non autorisée de la serrure. Mais
ces constructions présentent certains inconvénients.

Un premier inconvénient des serrures connues du type considéré
25 consiste dans les hauts prix de construction et de montage, dus
au fait qu'il faut prédisposer de nombreuses gorges, correspondant
chacune, pour ce qui concerne les longueurs des dents de sa fenêtre,
à un couple spécifique de mesures des saillies et des entailles op-
posées de la clef et, une fois réalisée la clef destinée à action-
30 ner une serrure spécifique, celle-ci doit être montée en choisissant,
dans l'ordre juste, les diverses gorges correspondant aux cou-

1 ples successifs de saillies et d'entailles de la clef. Cela comporte, pour la fabrication des diverses gorges, l'emploi de nombreux
5 emporte-pièces différents ou d'emporte-pièces très chers avec des éléments déplaçables en des positions différentes exactement préfixées; pour le montage des serrures est exigée l'intervention attentive d'opérateurs spécialistes.

Un autre inconvénient des serrures considérées consiste en ce qu'il n'est pas possible de modifier successivement une serrure fabriquée pour être actionnée par une certaine clef, pour la faire
10 actionner par une clef différente, comme il serait désirable chaque fois que la clef originale a dû être confiée à une personne qui, l'on pense, pourrait en avoir fait une copie, comme il se vérifie systématiquement lors de l'installation de la serrure si elle n'est pas installée personnellement par l'usager, et se répète souvent
15 à l'occasion de travaux dans les locaux protégés par la serrure ainsi qu'en d'autres occasions. Une telle modification est au contraire possible, même si avec une opération relativement difficile et la substitution d'un composant compliqué, dans certains types de serrures à cylindre, qui d'autre côté présentent un degré de sécurité inférieur à celui des serrures à gorges.
20

Le premier but de la présente invention est celui de remédier au premier inconvénient indiqué des serrures à gorges connues, en réalisant une serrure du type à actionner par une clef à panneton dans laquelle toute la série de gorges est identique dans les serrures destinées à être actionnées par des clefs différentes, en permettant ainsi une unification complète des opérations de montage des séries de gorges, et par conséquence l'emploi de main-d'oeuvre non spécialisée ou l'automation des opérations.
25

Ce but est atteint, selon l'invention, par le fait que les gorges constituant ladite série de gorges présentent dans leurs fenêtres des dents de mesures préétablies indépendamment de la conformation des pannetons de la clef destinée à actionner la serrure,
30

- 1 et que ledit goujon de consentement de la plaque avec verrous est
façonné suivant un profil présentant des saillies et des entailles
coopérant avec les fenêtres des différentes gorges, chaque saillie
ou entaille du goujon de consentement ayant une mesure établie en
5 fonction du rayon de la saillie ou entaille correspondante de la
clef et de la mesure des dents de la gorge correspondante, de manière
que le goujon de consentement passe librement entre les dents
des fenêtres des gorges quand celles-ci ont été déplacées par la
clef préétablie.
- 10 Avec ces dispositions, les gorges déplacées par la clef correcte
ne présentent pas alignés les espaces libres entre les dents de leurs
fenêtres mais, malgré cela, elle autorisent le passage du goujon
de consentement parce que celui-ci a un profil correspondant à ce-
lui de l'espace libre entre les dents des fenêtres des gorges ainsi
15 déplacées. Les serrures ayant ces caractéristiques possèdent des
séries de gorges indifférenciées qui peuvent être prédisposées avec
des opérations non intelligentes ou automatisées, sans tenir aucun
compte de la conformation de la clef qui devra actionner la serrure,
et cela permet de réduire de manière substantielle le prix des opé-
20 rations de montage. La différenciation de chaque serrure est réa-
lisée par l'application d'un seul élément prédisposé en fonction
de la conformation de la clef, c'est à dire du goujon de consente-
ment profilé, et représente donc le minimum inévitable de charge
de prix pour la différenciation des serrures. Aussi les frais de
25 fabrication des gorges résultent fortement réduits par le fait
que, même si toutes les gorges de la série sont différentes entre
elles, le nombre de gorges différentes à produire correspond au nom-
bre de gorges qui constituent la série de gorges de la serrure, qui
est bien inférieur au nombre de gorges différentes qui doivent être
30 prédisposées pour la différenciation des serrures connues, même quand
elles appartiennent aux types dits à constante fixe. Le prix de
production plus haut du goujon de consentement profilé, par rapport

1 à un simple goujon prismatique traditionnel, n'absorbe qu' une petite partie des avantages économiques et d'organisation ainsi réalisés.

De préférence, la série de gorges est composée par des gorges
5 de position impaire toutes égales entre elles et par des gorges de position paire elles aussi toutes égales entre elles mais non égales aux gorges de position impaire.

Grâce à cette caractéristique le nombre de gorges différentes qu'il faut fabriquer se réduit à deux seulement, ce qui représente
10 le minimum compatible avec la conservation, avec des clefs à deux pannetons opposés, du degré de sécurité dépendant du fait que la position des gorges résulte différente dans les tours impairs et dans les tours pairs, c'est à dire que la clef n'a pas les deux pannetons opposés symétriques entre eux. Le prix de fabrication des
15 gorges de la serrure est ainsi réduit au minimum possible.

Un second but de l'invention est celui de remédier même au second inconvénient signalé des serrures à gorges connues, en réalisant une serrure qui, quoique présentant le degré de sécurité des serrures avec clef à panneton, peut être en tout moment modifiée
20 pour être actionnée par une clef différente de la précédente, avec une opération qui peut être faite par le même usager sans intervention de tiers.

Ce but est atteint, selon l'invention, par le fait que le goujon de consentement profilé est appliqué à la plaque à verrous de manière démontable et interchangeable, et que les fenêtres des gorges
25 présentent, entre les dents successives, une hauteur au moins égale à la hauteur des saillies les plus hautes du goujon de consentement.

Grâce à cette caractéristique, l'adaptation de la serrure à une nouvelle clef est obtenue simplement en remplaçant le précédent goujon
30 de consentement profilé par un nouveau goujon de consentement différemment profilé, correspondant à la nouvelle clef, sans devoir modifier la série de gorges, qui ne constituent pas un élément in-

1 dividualisant de la serrure. L'opération de substitution du goujon
de consentement profilé est rendue possible par le dimensionnement
opportun des fenêtrés des gorges, qui assure que le goujon de con-
sentement peut être désenfilé et enfilé à travers lesdites fenêtrés
5 sans être empêché par les gorges quand celles-ci se trouvent en po-
sition de repos. Dans le but de rendre facile et sûre ladite adap-
tation de la serrure à une nouvelle clef, on peut mettre en commer-
ce des séries de clefs, accompagnées par un goujon de consentement
correspondant, renfermées en des confections scellées qu'on ne peut
10 pas distinguer et qui ne permettent pas l'observation des profils
des clefs et du goujon de consentement contenus, avant d'ouvrir les
confections.

De préférence, ledit goujon de consentement interchangeable est
accessible à travers une ouverture du côté intérieur de l'enveloppe
15 de la serrure, disposée en correspondance d'une position spécifique
de la plaque à verrous avec laquelle se déplace le goujon de consen-
tement.

Grâce à cette caractéristique, il peut être évité que la subs-
titution du goujon de consentement soit effectuée sans actionner
20 la serrure, par une personne non autorisée. Particulièrement, en
choisissant ladite position spécifique d'accessibilité différente
de celle d'ouverture de la serrure, on évite que le goujon de con-
sentement puisse, par exemple, être démonté par jeu par des enfants,
tandis qu'en la choisissant aussi différente de la position de fer-
25 meture complète on évite que la substitution soit faite pour faci-
liter la sortie d'un local, par une personne non autorisée qui est
entrée par autre passage. Cette position spécifique d'accessibili-
té est choisie de préférence en correspondance d'un tour de clef
intermédiaire, position dans laquelle on ne laisse pas normalement
30 la serrure.

Les susdites et d'autres caractéristiques et avantages de l'objet
de l'invention apparaîtront plus clairement de la suivante descrip-

1 tion de certaines formes de réalisation de l'invention, exposées
à titre d'exemples non limitatifs, et schématiquement représentées
dans les dessins annexés, dans lesquels :

la figure 1 montre en perspective explosée une partie des com-
5 posants d'une serrure réalisée selon l'invention;

les figures 2 et 3 montrent en détail la forme des fenêtres des
gorges d'ordre impair et respectivement pair de la serrure;

la figure 4 montre un exemple de profil en escalier régulier
du goujon de consentement de la serrure, et

10 la figure 5 montre le profil de la clef correspondante au goujon
de consentement selon la figure 4 quand on adopte des gorges avec
fenêtres selon les figures 2 et 3;

la figure 6 montre, en vue frontale, un exemple de goujon de
consentement profilé monté de manière interchangeable sur la plaque
15 à verrous;

la figure 7 montre le profil de la clef qui correspond au goujon
de consentement selon la figure 6 quand on adopte des gorges avec
fenêtres selon les figures 2 et 3;

la figure 8 montre le goujon de consentement interchangeable
20 de la figure 6 vu de profil avec les moyens, partiellement section-
nés, pour le retenir;

la figure 9 montre en plan un petit ressort de retenue pour le
goujon de consentement interchangeable;

la figure 10 montre une plaquette de fixation pour le petit res-
25 sort selon la figure 9;

la figure 11 montre en perspective une autre forme de réalisa-
tion de goujon de consentement interchangeable; et

la figure 12 montre en perspective une serrure avec ouverture
pour le montage interchangeable du goujon de consentement profilé.

30 Dans la figure 1 est représenté le système de verrous d'une ser-
rure à gorges, qui est constitué par une plaque 1 avec une partie
pliée 2 qui porte les verrous 3 destinés à s'engager dans le men-

1 tonnet. Dans la plaque 1 est formée une fenêtre 4 dont un bord forme des dents 5 destinées à être engagées par une partie centrale du panneton d'une clef pour faire avancer par tours successifs le système de verrous selon la flèche A, en l'engageant dans le menton-

5 net.

Pour permettre l'actionnement de la serrure par la seule clef prédisposée à cet effet, sur la plaque 1 sont empilées des gorges 6 en nombre variable, cinq dans cet exemple, munies de fentes 7 au moyen desquelles elles sont guidées par des pivots (non représentés)

10 solidaires de l'enveloppe de la serrure (elle aussi non représentée), de manière que les gorges puissent glisser selon la direction de la flèche B perpendiculaire à la direction A de déplacement du verrou. Les gorges 6 ont une ouverture 8 dans laquelle s'introduit la clef, quand elle est enfilée dans la serrure et un côté 9 de cette

15 ouverture coopère avec une saillie ou une entaille correspondante de la clef quand celle-ci tourne, en faisant déplacer la gorge 6 selon la flèche B contre l'action de ressorts de rappel non représentés, jusqu'à une position qui dépend du rayon, par rapport à l'axe de rotation de la clef (axe du trou de la serrure), de la saillie ou de l'entaille du panneton qui a coopéré avec la gorge considérée.

20 Chaque gorge 6 présente en outre une fenêtre 10 qui s'étend perpendiculairement à la direction B de déplacement des gorges, et dans la fenêtre 10 font saillie des paires de dents opposées 11 et 12. Pour les serrures actionnées par clefs à deux pannetons opposés,

25 la longueur est normalement différente pour les dents paires et les dents impaires, ce qui implique que les deux pannetons de la clef ne soient pas symétriques entre eux et qui est connecté à un plus haut degré de sécurité. Dans les serrures connues, les dents 11 et 12 sont choisies de manière que, quand les gorges 6 ont été déplacées par la juste clef, les espaces entre les dents opposées 11

30 et 12 des différentes gorges correspondant au tour en cours résultent alignés et autorisent le passage entre les dents d'un goujon

1 de consentement prismatique fixé à la plaque 1, en permettant ainsi
à cette dernière d'avancer dans la direction A sous l'effet de la
rotation de la clef. Cela implique que les longueurs des dents 11
et 12 paires et impaires de chaque gorge 6 correspondent aux rayons
5 des saillies ou entailles opposées correspondantes du panneton de
la clef, avec les conséquences constructives et de montage illustrées
dans la prémise. Au contraire, dans l'application de l'invention,
les mesures des couples de dents paires et impaires de chaque gorge
6 sont choisies sans aucun rapport avec la conformation de la clef.

10 Il s'ensuit que les espaces entre les dents opposées 11 et 12 cor-
respondant au tour en cours ne résultent pas alignés entre les di-
verses gorges 6, même quand la clef qui actionne la serrure est juste.
La possibilité de déplacement de la plaque 1 avec verrous est tou-
tefois rétablie par le fait qu'à la plaque 1 est appliqué un goujon

15 de consentement 13 qui, au lieu d'être prismatique, est profilé de
manière à présenter sa section, en correspondance de chaque gorge
6, exactement où se trouve l'espace libre entre les dents opposées
11 et 12, si la clef qui actionne la serrure est juste. Le goujon
de consentement 13 a donc nombre de sections superposées, chacune

20 desquelles forme d'un côté et de l'autre du goujon 13 une saillie
ou une entaille dont la position dépend du rayon de la saillie ou
de l'entaille correspondantes de la clef, et de la conformation de
la gorge 6 correspondante de la serrure. Il est clair que, étant
définie et constante la conformation de chaque gorge 6 de la série

25 de gorges de la serrure, il est possible de choisir un profil de
goujon de consentement 13 et en déduire le profil d'une clef corres-
pondante, ou vice-versa, quelle que soit la conformation des fenê-
tres 10 des gorges 6. La construction de ces dernières est simpli-
fiée si l'on fait toutes les gorges 6 de position impaire égales

30 entre elles et toutes les gorges 6 de position paire égales entre
elles mais non à celles impaires, condition celle-ci qui conserve
à la serrure le maximum degré de sécurité. Les fenêtres des gorges

1 impaires peuvent donc être, par exemple, configurées selon la figure 2, et celles des gorges paires selon la figure 3. Elles diffèrent pour un déplacement en sens inverses des dents des tours successifs. Indiqué par D ce déplacement, il lui correspond un déplacement analogue D appliqué, alternativement en sens opposés, aux saillies et
5 aux entailles des pannetons 14 et 15 d'une clef 16 par rapport aux correspondantes saillies et entailles du goujon de consentement profilé 13', comme on l'observe particulièrement par la comparaison des figures 5 et 4; dans cette dernière, pour l'évidence de la comparaison, on a représenté un goujon profilé 13' ayant la forme d'un esca-
10 lier régulier.

Une conséquence importante de l'emploi d'un goujon de consentement profilé, au lieu que de différentes séries de gorges, pour individualiser la serrure, est que le nombre de combinaisons réalisables dans une serrure (et donc le nombre de clefs différentes qu'on
15 peut prévoir) devient pratiquement illimité.

Puisque la série de gorges d'une serrure selon l'invention n'est pas liée à la conformation de la clef, et l'élément qui différencie chaque serrure pour reconnaître la clef respective est le goujon de
20 consentement de la plaque 1 avec verrous, ce goujon profilé seulement doit être assorti aux clefs dans la construction de la serrure. De ce fait il s'ensuit, comme développement ultérieur de l'invention, qu'une même serrure peut être adaptée au fonctionnement avec clefs différentes si le goujon profilé 13 est rendu interchangeable et l'
25 on prévoit des groupes de clefs assorties avec leurs respectifs goujons de consentement.

Dans la forme de réalisation dont certains détails sont illustrés dans les figures da 6 à 10, le système de verrous comporte, en plus de sa plaque de base 1, une contre-plaque 17, la série de gorges
30 6 de la serrure étant destinée à se disposer entre les plaques 1 et 17. Dans ce cas, le goujon profilé 23 a une queue 18 insérée dans un siège 1' de la plaque 1 et un épaulement 19 inséré dans un siège

- 1 17' de la plaque 17, ainsi que, de préférence, un moyen 20 pour le
saisir; en outre, le goujon profilé a encore une saillie 21 qui en
empêche le montage en position renversée et qui est pourvue de rampes
de raccord 22. Avec ces dernières parties coopère un petit ressort
5 profilé 24 fixé à la plaque 17, par exemple au moyen d'une plaquette
de fixation 25 comme le montrent les figures de 8 à 10. Ainsi,
le goujon profilé 18-23 peut être interchangé sur les plaques 1, 17
avec une opération très facile à laquelle suit immédiatement l'adaptation
de la serrure au fonctionnement avec un nouveau type de clef.
- 10 La moyen 20 pour saisir le goujon profilé 23 est accessible à travers
une ouverture appropriée de l'enveloppe de la serrure, disposée du
côté intérieur de la porte à laquelle elle est appliquée.

A cet effet, pour les raisons déjà indiquées, il est à propos
d'éviter que le goujon profilé 23 puisse être substitué dans une po-
15 sition normale de la serrure, c'est-à-dire à serrure complètement
ouverte ou complètement fermée. Dans ce but, comme le montre la fi-
gure 12, l'enveloppe 26 de la serrure, dans laquelle est formé le
trou de serrure 27, présente une ouverture 28 d'accès au goujon pro-
filé, qui a une largeur limitée et qui correspond à une position in-
20 termédiaire (par exemple, au second tour de fermeture) de la serru-
re. Ainsi, il est normalement nécessaire de disposer de la vieille
clef pour porter la serrure dans cette position intermédiaire, avant
de pouvoir accéder au goujon profilé et le substituer pour adapter
la serrure à une clef nouvelle. L'ouverture 28 de l'enveloppe 26
25 peut être normalement ouverte par une simple plaquette oscillante
29 du même genre souvent employé pour couvrir le trou 27 de la
serrure.

Le fait que le goujon de consentement de la serrure soit monté,
comme dans la forme de réalisation indiquée dans les figures 6 et
30 8, entre une plaque de base et une contre-plaque, comporte une cer-
taine augmentation de la sécurité de la serrure par rapport aux ten-
tatives de forçement. La disposition d'un goujon de consentement

1 soutenu à ses deux extrémités entre deux plaques du système de ver-
rous peut être donc avantageusement adoptée même quand il n'est pas
prévu de substituer le goujon de consentement. Néanmoins, pour des
raisons constructives l'on peut dans certains cas préférer l'emploi
5 d'une seule plaque 1 (disposée sous les gorges 6) ou 17 (disposée
au-dessus d'elles).

Une autre forme de réalisation du goujon de consentement profilé
est montrée par la figure 11. Dans ce cas le goujon comprend un pe-
tit bloc profilé 33 se terminant supérieurement par une tête de mon-
10 tage et de saisie 31 ayant des ailes 32. Le bloc 33 peut être fixé
à une plaque 1 ou 17 moyennant des vis 34 traversant des trous des
ailes 32 et éventuellement montées sur ces ailes de sorte à ne pas
pouvoir se désenfiler. Avec cette forme de réalisation, le montage
et le remplacement du goujon profilé demandent l'emploi d'un outils
15 tel qu'un tournevis.

Si une serrure selon l'invention est pourvue de verrou à ressort
(ainsi-dit "demi-tour") celui-ci sera actionné au moyen d'un dépla-
cement ultérieur du système de verrous au-delà de la position d'ou-
verture complète, d'une façon connue en soi, n'étant pas applicable
20 dans ce cas le système plus habituel de réaliser sur les gorges des
fentes séparées de contrôle du demi-tour, parce qu' en appliquant
l'invention il n'existe pas une position préétablie des gorges
actionnées par le clef juste.

Une serrure selon l'invention permet de substituer la clef qui
25 lui est coordonnée, chaque fois qu'il s'en présente l'occasion, à
cause de la perte d'une clef ou parce qu' on l'a confiée à une per-
sonne suspecte ou pour toute autre raison, par une opération simple
et économique. En outre la caractéristique de la serrure peut être
exploitée systématiquement, par exemple, au moment de la construction
30 d'un immeuble, en pourvoyant au début tous les appartements de ser-
rures avec des clefs égales, de sorte que les personnes préposées
aux travaux peuvent entrer dans tous les appartements avec une même

- 1 clef, et en effectuant la personnalisation de chaque serrure au fur
et à mesure que le correspondant appartement est occupé. Analogue-
ment, on peut différencier la serrure lors du changement de locataire
dans les hotels avec appartements et similaires. Il faut toutefois
5 se rendre compte que la serrure selon l'invention n'est pas indiquée
seulement pour portes de locaux (en exécution en saillie ou encais-
sée) mais qu'elle peut être employée aussi sur coffre-forts, rideaux
et autres fermetures mobiles à protéger.

- Naturellement, les dispositions particulières indiquées peuvent
10 varier dans les différentes applications pratiques; ainsi l'on peut
varier le nombre des tours et/ou le nombre des gorges qui constituent
la série, et la serrure peut être munie de moyens de commande et ren-
vois pour des verrous verticaux et horizontaux ou de tout autre ac-
cessoire connu. Dans les cas où le goujon de consentement profilé
15 est remplaçable, on peut même largement varier les moyens pour son
insertion et sa retenue en position dans le système de verrous. On
peut enfin concevoir des formes de réalisation avec goujon de consen-
tement semi-fixe, dans lesquelles le goujon profilé qui individualise
la serrure, quoique n'étant pas immédiatement accessible et rechan-
20 geable comme dans les formes de réalisation des figures 6 à
12, peut être substitué dans le système de verrous après détachement
de l'enveloppe de la serrure ou après détachement de la serrure de
la porte ou autre support.

1

REVENDEICATIONS

1 - Serrure du type à actionner par une clef (16) à panneton, comprenant une plaque (1,17) avec des verrous (3), actionnée par la-dite clef (16) et présentant un goujon de consentement (13,23,33)
5 et une série de gorges (6) actionnées par la clef (16) et ayant des fenêtres (10) avec des dents (11,12), traversées par ledit goujon de consentement de la plaque à verrous, pour permettre le déplacement du goujon et des verrous seulement au moyen d'une clef présentant dans son panneton (14,15) une succession préfixée de saillies et d'
10 entailles, caractérisée en ce que les gorges (6) constituant ladite série de gorges présentent dans leurs fenêtres (10) des dents (11, 12) de mesures préétablies indépendemment de la conformation des pan- netons (14,15) de la clef (16) destinée à actionner la serrure, et que ledit goujon de consentement (13,23,33) de la plaque (1,17) avec
15 verrous (3) est façonné suivant un profil présentant des saillies et des entailles coopérant avec les fenêtres (10) des différentes gorges (6), chaque saillie ou entaille du goujon de consentement (13,23,33) ayant une mesure établie en fonction du rayon de la sail- lie ou entaille correspondante de la clef (16) et de la mesure des
20 dents (11,12) de la gorge (6) correspondante, de manière que le goujon de consentement passe librement entre les dents des fenêtres des gor- ges quand celles-ci ont été déplacées par la clef préétablie.

2 - Serrure selon la revendication 1, caractérisée en ce que la série de gorges (6) est composée par des gorges (6) de position
25 impaire toutes égales entre elles et par des gorges (6) de position paire elles aussi toutes égales entre elles mais non égales aux gor- ges (6) de position impaire.

3 - Serrure selon la revendication 2, caractérisée en ce que les gorges (6) impaires et les gorges (6) paires diffèrent par une
30 inversion de la différence (D) de longueur des dents (11,12) des tours

1 successifs, une différence de longueur (D) analogue étant prévue,
alternativement en sens opposés, dans les saillies et les entailles
de la clef (16) par rapport au correspondantes saillies et entailles
du goujon de consentement profilé (13,23,33) qui correspond à la
5 clef (16).

4 - Serrure selon la revendication 1 et éventuellement 2 et/ou
3, caractérisée en ce que le goujon de consentement profilé (23,33)
est appliqué et rendu solidaire de la plaque (1,17) à verrous (3)
de manière démontable et interchangeable, et que les fenêtres (10)
10 des gorges (6) présentent, entre les dents (11,12) successives, une
hauteur au moins égale à la hauteur des saillies les plus hautes du
goujon de consentement (23,33).

5 - Serrure selon la revendication 4, caractérisée en ce que
ledit goujon de consentement interchangeable (23,33) est accessible
15 à travers une ouverture (28) du côté intérieur de l'enveloppe (26)
de la serrure, disposée en correspondance d'une position spécifique
de la plaque (1,17) à verrous (3) avec laquelle se déplace le goujon
de consentement (23,33).

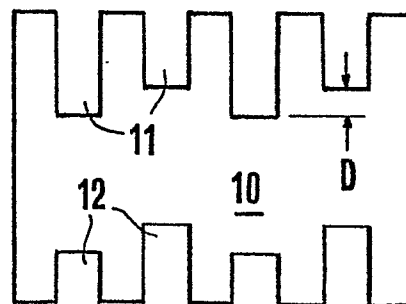
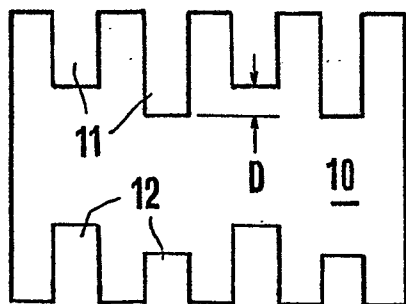
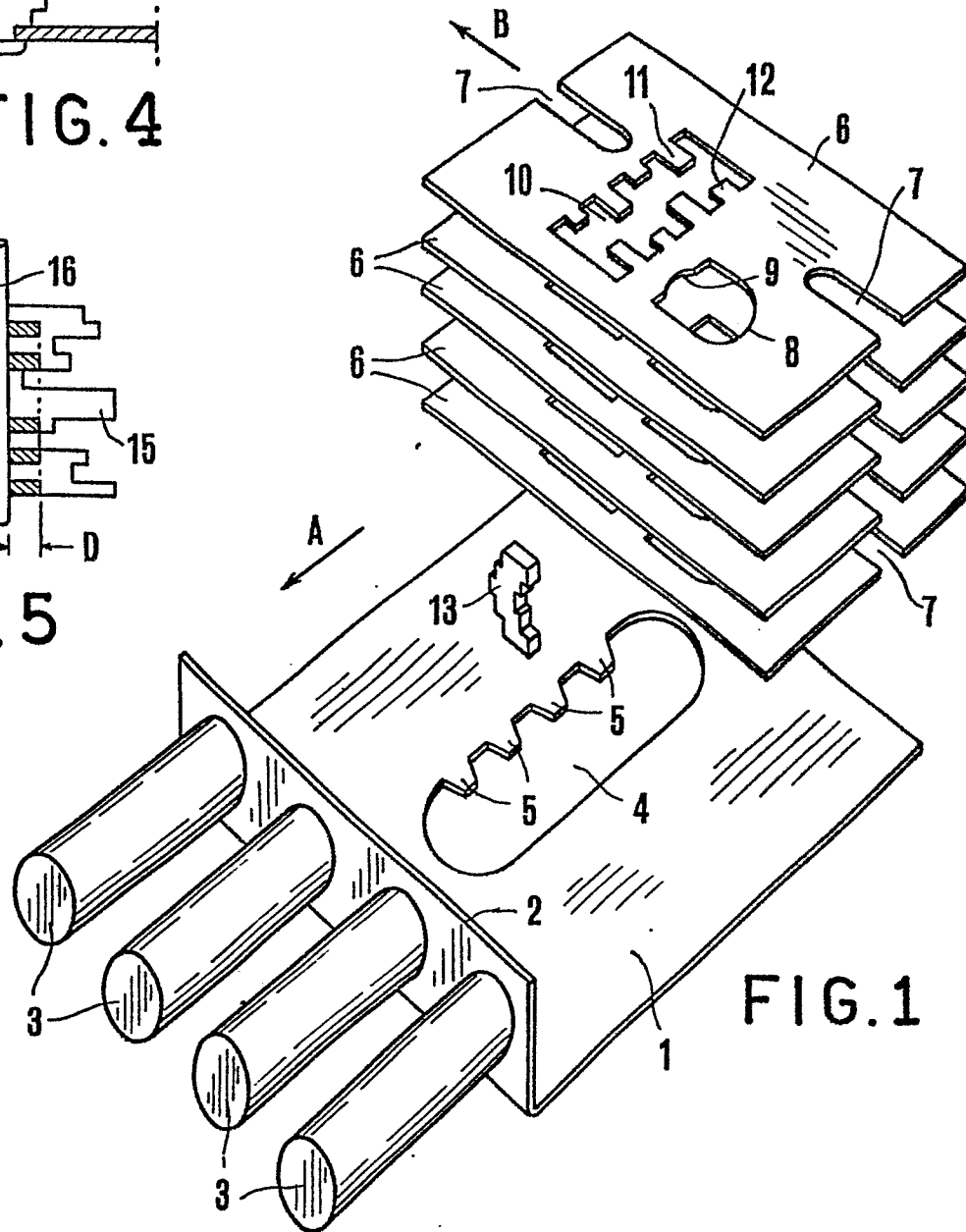
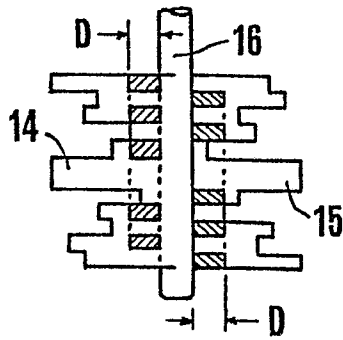
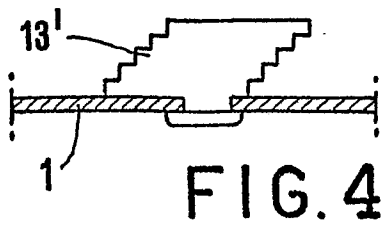
6 - Serrure selon la revendication 5, caractérisée en ce que
20 ladite position spécifique de la plaque (1,17) à verrous (3) corres-
pond à un tour de la serrure, intermédiaire entre les positions d'
ouverture complète et de fermeture complète.

7 - Serrure selon la revendication 4 et éventuellement 5 et/ou
6, caractérisée en ce que ledit goujon de consentement interchangea-
25 ble (23) est monté entre des sièges d'accueil (1',17') disposées
respectivement sur la plaque (1) de base du système de verrous (3)
et sur une contre-plaque (17) solidaire du système de verrous (3)
et située, par rapport à la plaque (1) de base, du côté opposé de
la série de gorges (6) de la serrure.

1 8 - Serrure selon la revendication 7, caractérisée en ce que
ledit goujon de consentement (23) est retenu en position opérative
par un petit ressort (24) à encliquetage élastique qui en permet l'
extraction par action volontaire.

5 9 - Serrure selon la revendication 8, caractérisée en ce que
ledit petit ressort (24) agit sur une saillie (21) du goujon de con-
sentement (23), disposée asymétriquement pour prévenir un montage
du goujon de consentement (23) en position renversée.

10 10 - Serrure selon la revendication 4 et éventuellement 5 et/ou
6, caractérisée en ce que ledit goujon de consentement interchangea-
ble (33) comprend un petit bloc profilé se terminant supérieurement
par une tête (31) de montage et de saisie ayant des ailes (32) tra-
versées par des vis (34) pour son montage sur une plaque (1 ou 17)
à verrous (3).



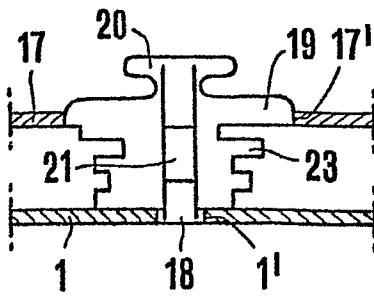


FIG. 6

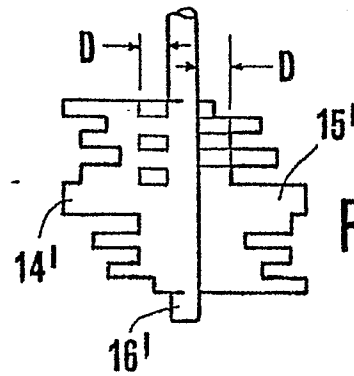


FIG. 7

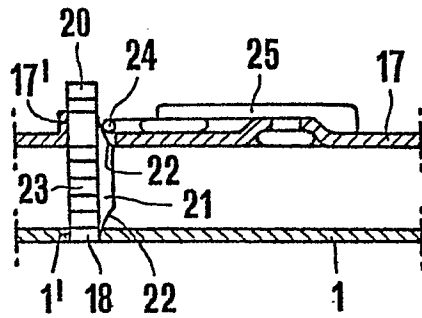


FIG. 8

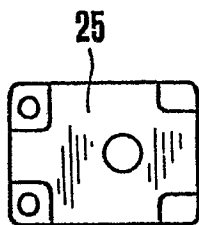


FIG. 10

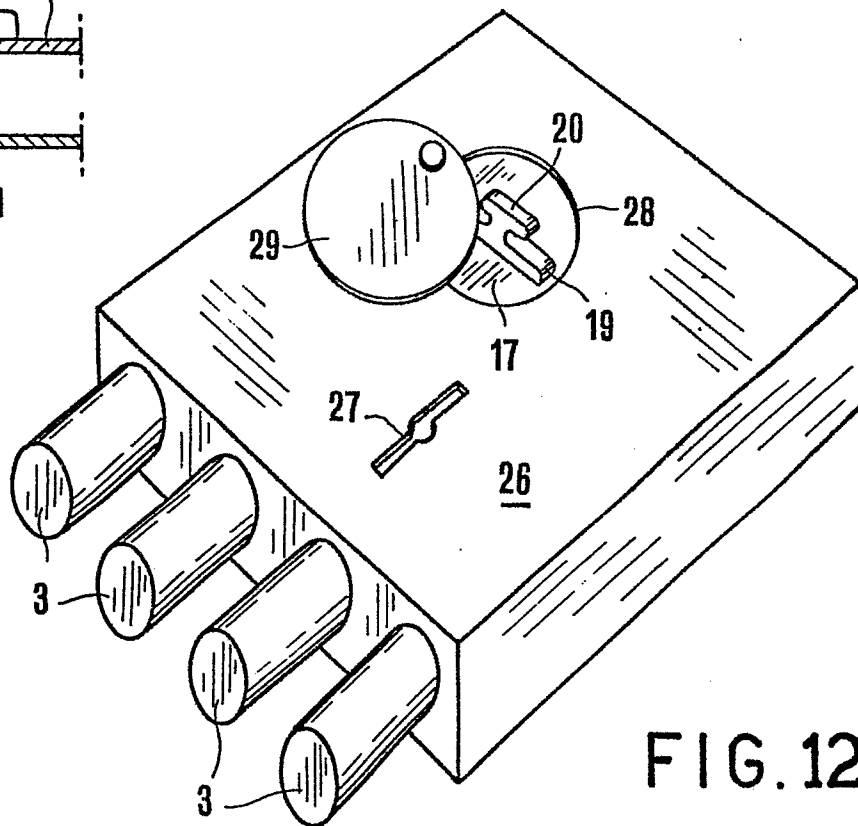


FIG. 12

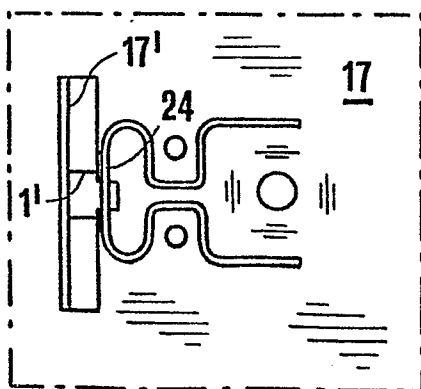


FIG. 9

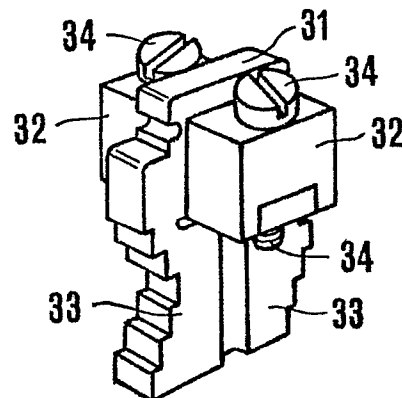


FIG. 11